

DATE DE CONVOCATION

25/09/2023

DATE D’AFFICHAGE

25/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
22
VOTANTS
26

L’an deux mille vingt-trois, le **lundi 2 octobre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECCEUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Jean-Pierre ISABEL donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
Mme Sophie MOBASHER donne pouvoir à Damien de WINTER
Mme Marie-France LEBON donne pouvoir à Mme Catherine SIBBILLE
M. Didier HERGAS donne pouvoir à Mme Monique BOBLIN
Mme Agathe PETRIGNANI

Secrétaire de séance : M. Bruno LECCEUR

Délibération n° 23.10.02/23

**Objet / Signature d’une convention de participation au réseau de lecture publique 2023-2026
auprès de Caen la mer**

Madame Marie-France MOLLET, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge de la commission culture, invite les membres du Conseil Municipal à statuer quant à la signature d’une convention de participation au réseau de lecture publique 2023-2026 auprès de Caen la mer.

Madame MOLLET précise que la Communauté urbaine dispose de la compétence de construction, d’aménagement et de fonctionnement de 3 équipements d’intérêt communautaire que sont les bibliothèques de Caen, d’Hérouville-Saint-Clair et d’Ifs.

Le réseau de lecture publique a été mis en place en 2011 par la Communauté d’agglomération.

L’année 2017 a été marquée par le passage de la Communauté d’agglomération en Communauté urbaine et l’ouverture de la bibliothèque Alexis de Tocqueville (Bibliothèque Multimédia à Vocation régionale) à Caen. S’appuyant sur le savoir-faire reconnu des services de la Communauté urbaine, notamment dans le domaine numérique, les réflexions menées au sein du réseau de lecture publique ont conduit à une redéfinition des conditions d’adhésion et de participation aux outils et projets communs.

Ainsi, une convention d’adhésion au réseau de lecture publique a permis depuis 2019 aux communes dotées d’une bibliothèque, gérée en régie directe et ayant au moins un salarié, d’intégrer le portail des bibliothèques de Caen la mer en participant à son enrichissement.

Ce premier niveau de convention représente pour les communes un coût annuel de quinze centimes d’euros par habitant, correspondant à l’accès pour les usagers aux ressources numériques.

Madame MOLLET rappelle que dans la continuité de cette convention d'adhésion, les communes ont été invitées à signer avec la Communauté urbaine une convention d'intégration au système de gestion intégré de bibliothèque (SIGB), permettant aux usagers de bénéficier de la carte unique de lecteur, valable dans toutes les bibliothèques intégrées du territoire, et d'un catalogue commun interrogeable via internet, pour un coût annuel de trente centimes d'euros par habitant.

En 2023, 26 communes sont actuellement membres du réseau de lecture publique via la participation à ce portail commun, aux ressources en ligne et à l'informatisation de leur bibliothèque sur le même système de gestion des bibliothèques.

L'ensemble des bibliothèques signataires adhèrent aux deux conventions existantes.

Caen la mer et les communes membres du réseau de lecture publique réfléchissent, notamment via le comité de pilotage dédié à la lecture publique, à l'amélioration continue des services et aux pistes de développement possibles pour le réseau.

L'arrivée à échéance des conventions pour les premiers signataires ainsi que la nécessaire prise en compte de précautions informatiques supplémentaires révélée par la cyberattaque à l'automne 2022, conduisent à redéfinir les termes d'une convention-cadre pour le réseau de lecture publique entre la Communauté urbaine Caen la mer et l'ensemble des communes membres, réunissant les deux conventions existant précédemment, et ce sans attendre de possibles développements, qui feraient alors l'objet d'un avenant (exemple : projet navette).

Madame MOLLET propose donc aux membres de l'Assemblée d'approuver le projet de convention ci-joint en annexe à la présente délibération.

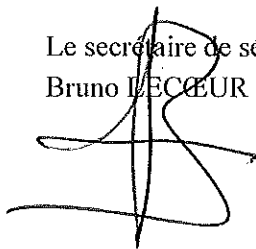
Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE le projet de convention 2023-2026 de participation au réseau de lecture publique, joint en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention conclue entre la Ville de Giberville et la Communauté urbaine de Caen la mer, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Bruno LECŒUR



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20231002-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 17/10/2023